Volet technique

Aides pour le réemploi d’emballages, la réduction et à la substitution des emballages et contenants, notamment en plastique à usage unique

Table des matières

[1. Informations préalables 2](#_Toc66280729)

[2. Description détaillée du projet 2](#_Toc66280730)

[2.1. Contexte et enjeux du projet 2](#_Toc66280731)

[2.2. Descriptif des actions et études préalables 3](#_Toc66280732)

[2.3. Etudes 3](#_Toc66280733)

[2.4. Expérimentation 3](#_Toc66280734)

[2.5. Investissement 4](#_Toc66280735)

[a) Précisions par rapport au projet d’investissement 4](#_Toc66280736)

[b) Argumentation du bénéfice et indicateurs 4](#_Toc66280737)

[3. Suivi et planning du projet 5](#_Toc66280738)

[4. Engagements spécifiques 5](#_Toc66280739)

[5. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 6](#_Toc66280740)

# Informations préalables

Ce volet technique vous permet de détailler votre dossier et d’indiquer les informations dont l’ADEME a besoin pour l’instruire.

Les projets portant sur **des études** doivent compléter les parties **2.1, 2.2, 2.3 et prendre connaissance du reste du document**

Les projets portant sur **des expérimentations** doivent compléter les parties **2.1, 2.2, 2.4, 3, 4 et prendre connaissance du reste du document**

Les projets portant sur **des investissements** doivent compléter les parties **2.1, 2.2, 2.5, 3, 4 et prendre connaissance du reste du document**

**Merci de bien respecter la trame imposée par l’ADEME. Les renseignements demandés sont obligatoires pour la bonne instruction du dossier.**

# Description détaillée du projet

## Contexte et enjeux du projet

Compléter le tableau d’identité du projet et du porteur

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du projet** |  |
| Nature du projet : étude, expérimentation (test à petite échelle), investissement  |  |
| Echelle géographique de l’opération (rayon d’action du dispositif : ville, département ou région) |  |
| Pour les opérations en lien avec le réemploi : indiquer le nombre et nom de structures à fonction équivalente sur la zone de chalandise: |  |
| Secteur visé et cibles :ménager, café-hotel-restaurant(CHR), mixte CHR/autres lieux de distribution (préciser) |  |
| Segment de marché (Produits concernés) : |  |
| Présentation de l’alternative choisie (matériau, format, réemployée ou à usage unique), lorsque le choix est fait |  |
| Présentation des alternatives envisagées avant que le choix ne soit arrêté ou si le choix n’est pas encore arrêté (cas de certaines études) |  |
| Emballage à usage unique substitué: (matériau, format) |  |
| Indiquer si l’objectif est :* la substitution totale ou partielle du plastique
* la suppression d’un élément en plastique : quel(s) élément(s) et quelle(s) modification(s) du produit cela implique
* la substitution d’un emballage à usage unique par un emballage réemployable
 |  |
| Nom des partenaires éventuels de l’opération et rôles (préciser le type d’engagement, l’activité du partenaire, Implication sur le projet (technique, financier et étape(s)…) |  |

*L’ADEME se réserve la possibilité de demander une copie des conventionnements et/ou contrats.*

## Descriptif des actions et études préalables

Le porteur de projet doit détailler les éléments qui l’ont conduit au projet et indiquer l’état d’avancement actuel du projet (financement, recherche de local …). Il doit également lister ici les études préalables effectuées et les tenir à la disposition de l’ADEME en cas de demande

## Etudes

Les études doivent contribuer à identifier la solution la plus pertinente au regard de plusieurs critères (conformité réglementaire, intérêt environnemental et sanitaire, viabilité technico-économique) et à justifier l’intérêt des investissements à mettre en place. Les engagements spécifiques inscrits au point 4 de ce document sont à prendre en compte dès la phase d’étude préalable à l’investissement car ils s’appliquent aux projets d’investissements.

Descriptif de l’étude :

|  |  |
| --- | --- |
| Type d’étude (diagnostic ; étude de faisabilité ; diagnostic territorial pour le réemploi) |  |
| L’étude est-elle réalisée en interne ?  |  |
| Descriptif du programme |  |
| Méthode et moyen |  |

## Expérimentation

Les expérimentations doivent valider la pertinence de la solution au regard de plusieurs critères (conformité réglementaire, intérêt environnemental et sanitaire, viabilité technico-économique), permettre de tester la mise en œuvre de la solution et justifier l’intérêt des investissements à mettre en place lors du déploiement. Les engagements spécifiques inscrits au point 4 de ce document sont à prendre en compte pour la phase d’expérimentation préalable à l’investissement car ils s’appliquent aux projets d’investissements.

Descriptif de l’étude : indicateurs suivis

|  |  |
| --- | --- |
| Type d’expérimentation (nombre d’acteurs participants…) |  |
| L’étude est-elle réalisée en interne ?  |  |
| Descriptif du programme |  |
| Méthode et moyen |  |

Pour les expérimentations concernant les acteurs de la restauration livrée suite à la signature de la charte d’engagement, les porteurs de projet doivent répondre aux différents critères énumérés dans le cadrage méthodologique intégré en annexe 1 de ce volet technique.

## Investissement

* 1. Description du scénario contrefactuel (sans aide) pour les projets d’investissement

Décrire quelle serait la situation en l’absence d’aide (scénario contrefactuel) et chiffrer ce scénario.

*Dans le contexte où les solutions environnementalement et énergétiquement performantes ont un coût supplémentaire qui nécessite un soutien public pour accélérer leur diffusion, le scénario contrefactuel représente la solution sans ambition environnementale ou énergétique dans laquelle investirait le demandeur, sans aide publique.*

*La détermination du scénario contrefactuel est ainsi une étape fondamentale lors de la constitution d’un dossier de demande d’aide puisqu’elle doit :*

* *Permettre de démontrer que l’aide sollicitée est indispensable à l’entreprise pour mettre en œuvre une alternative environnementalement et énergétiquement performante en termes d‘équipement, de technologie ou de service*
* *Servir de référence pour l’identification du montant de l’investissement contrefactuel.*

*En effet, selon les règles communautaires, seuls les coûts supplémentaires nécessaires pour aller au-delà des normes applicables de l’Union Européenne ou pour augmenter le niveau de protection de l’environnement en l’absence de normes sont admissibles. L’assiette des coûts admissibles sera donc calculée comme le surcoût de la solution visée de l’opération future (plus respectueuse de l’environnement) par rapport au scénario contrefactuel. Il sera également demandé des éléments spécifiques en cas d’augmentation de la capacité de production.*

* 1. Précisions par rapport au projet d’investissement

Le porteur de projet doit justifier dans cette partie en quoi chaque dépense d’équipement prévue dans le projet permet de répondre à l’objectif.

L’investissement doit être proportionné par rapport aux résultats des actions préalables (études et/ou expérimentations) (ex : gisement identifié dans le cas d’une étude de faisabilité pour le réemploi)

|  |  |
| --- | --- |
| Type d’investissement ( nouvelle ligne, Adaptation/optimisation d’une installation existante, autre…) |  |
| Résumé des études et expérimentations réalisées au préalable |  |

* 1. Argumentation du bénéfice et indicateurs

Le porteur de projet doit présenter et argumenter les plus-values et bénéfices attendus par le projet en termes d’impacts au travers des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Il doit pour cela compléter le tableau ci-dessous avec des performances estimées en fonction de la nature du projet par rapport à la situation existante et assurer la traçabilité des flux pour réaliser un rapport ex-post.

|  |
| --- |
| Argumentaire démontrant l’intérêt environnemental et sanitaire de la solution choisie par rapport aux alternatives envisagées pour remplacer le produit à substituer :  |

|  |
| --- |
| Impacts attendus estimatifs |
|  | Objectif post projet : Année n+1 | A la fin du projet | A horizon 2025 |
| Tonnage d’emballages plastique à usage unique évités ou tonnage de contenants plastiques évités |  |  |  |
| Quantité d’emballages réemployés mis en marché (en nombre d’unité) |  |  |  |
| Pour les projets de réemploi : le taux de retour par les consommateurs estimé (%) |  |  |  |
| Impacts économiques (nombre d’emplois créés, chiffre d’affaires, activité locale…) |  |  |  |
| Impacts sociaux (insertion, changement de pratiques.,.) |  |  |  |

# Suivi et planning du projet

Pour les projets portant sur de l’expérimentation ou de l’investissement, insérer un planning prévisionnel de réalisation faisant apparaître tous les jalons impactant la réalisation du projet, à différencier éventuellement par tâche le cas échéant, et la durée totale du projet.

# Engagements spécifiques

En déposant un dossier de demande d’aide à l’investissement et d’expérimentation, le bénéficiaire s’engage au respect des critères/engagements suivants :

* 1. Le projet est conforme à la réglementation en vigueur.
	2. Le projet répond aux exigences concernant l’aptitude au contact alimentaire adaptées au produit contenu
	3. L’alternative choisie est recyclable

|  |
| --- |
| Toutes les solutions d’emballages ou de contenants proposées dans les projets doivent êtres recyclables. Dans le cadre de l’instruction du présent dispositif d’aide de l’ADEME, les emballages ménagers ne faisant pas l’objet d’un malus et relevant des tarifs verre, papier carton, métaux et plastiques (6.1 à 6.4) ainsi que des tarifs des filières de recyclage encore en développement plastiques (6.5) et autres matériaux 7.1 (bois et liège) peuvent être considérés, comme recyclables (cf « Le tarif 2021 pour le recyclage des emballages ménagers », Citéo, page 10, https://bo.citeo.com/sites/default/files/2021-02/2021027-Citeo\_Grille%20tarifaire\_Tarif\_2021.pdf. Dans les autres cas, le porteur de projet doit produire les éléments montrant que les emballages disposent d’une filière de recyclage. |
| La solution choisie ou les solutions à l’étude sont toutes recyclables selon les critères mentionnés ci-dessus  | [ ]  Oui[ ] Non 🡪 le porteur de projet transmet alors des éléments montrant que l’emballage ou le contenant choisi dispose d’une filière de recyclageS’il ne dispose pas de ces éléments, le projet est d’office inéligible au dispositif. |

Et pour les projets d’investissements, également :

* 1. Une étude de faisabilité a été réalisé en amont de tout investissement
	2. Le porteur de projet a étudié la viabilité technico-économique de la solution
	3. La performance environnementale de l’alternative choisie par rapport aux différentes alternatives possibles a été démontrée (par exemple via l’outil BEE <https://bee.citeo.com/?ReturnUrl=%2ffr-FR%2fDoc> ou une méthode équivalente qui prendrait en compte a minima les critères suivants pour tous les projets : choix de la matière, poids de l’emballage, son caractère recyclable. )

Pour les projets concernant le réemploi d’emballages, le nombre de rotations envisagé et la performance logistique du scénario sont également à prendre en compte.

* 1. Le dossier est suffisamment avancé au regard des démarches administratives nécessaires (recherche de local, devis des études et prestations, lettre d’engagement…) à la date de dépôt de la demande d’aide.

Tous les critères listés ci-dessus ont été approuvés par le porteur de projet en déposant un dossier de demande d’aide à l’investissement et une demande d’aide à l’expérimentation il en est de sa responsabilité sur la viabilité des éléments énoncés. Des contrôles de réalisation des opérations seront effectués par l’ADEME. En cas de manquements des bénéficiaires aux engagements liés aux critères d’éligibilité et de performance, le remboursement de tout ou partie de l’aide sera exigé.

Le bénéficiaire s’engage à saisir en ligne une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE® (www.optigede.ademe.fr). Cette fiche pourra être publiée sur le site après une validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME, de la Région et des observatoires régionaux (déchets, ressources, économie circulaire …) en suivant les prescriptions du [guide méthode harmonisée d’observation des déchets d’activités économiques](https://www.optigede.ademe.fr/observation-dechets-activites-economiques).

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Selon les indications du contrat, Le bénéficiaire remettra à l’ADEME les documents suivants :

**Rapport final :** ce rapport déclenchera la dernière échéance de versement de l’aide de 10%

Ce rapport comportera à minima une évaluation :

Pour les investissements

Un bilan post investissement après un an de lancement du projet comprenant :

* Niveau de performance du projet et plus –value environnementale notamment sur le taux de réemploi -réutilisation ou le tonnage de plastique à usage unique évité.
* Evaluation de la plus-value environnementale basée sur une ACV multicritères conforme aux normes ISO et prenant en compte le cadre de référence méthodologique réalisé par l’ADEME (disponible en juin 2021)
* Partage des indicateurs suivis tout au long du projet avec un bilan de **comptabilisation ex-post après un an des indicateurs réel par rapport aux estimations qui ont été réalisé pour compléter le tableau de la partie 2.5.b du volet technique**

Pour les expérimentations :

un bilan à la fin de la durée de l’expérimentation doit être réalisé comprenant :

* Les résultats des études réalisées (impacts environnementaux et sanitaires)
* Partage des indicateurs suivis tout au long du projet.
* Niveau de performance du projet et plus –value environnementale notamment sur le taux de réemploi -réutilisation ou le tonnage de plastique à usage unique évité.
* Un descriptif des évolutions et modifications nécessaires au déploiement

Pour les études :

Le rapport d’étude avec ses conclusions et perspectives.

**Pour un projet de réemploi**, le porteur de projet doit en conclusion de l’étude également décrire les étapes de la chaine de valeur, préciser l’organisation et le niveau de maîtrise par le porteur de projet pour chaque étape (assure ou non la réalisation, s’appuie sur un partenaire ou un client/fournisseur et les conditions de collaboration (contractualisation, partenariat) **en remplissant le tableau ci-dessous :**

|  |
| --- |
| **Descriptif de la chaine de valeur** |
| FABRICATION de l’emballage :  |  |
| CONDITIONNEMENT du produit mis sur le marché :  |  |
| DISTRIBUTION (BtoC/BtoB ; type et nombre de points de vente, localisation) : |  |
| CONSIGNE (description et gestion des flux) |  |
| RETOUR emballages par le clients (machine de déconsignation, PLV casiers…): |  |
| COLLECTE (organisation, méthode et fréquence) |  |
| LAVAGE |  |
| GESTION FIN DE VIE |  |

**Annexe 1 – Cadre méthodologique pour les expérimentations concernant les acteurs de la restauration livrée**

Pour évaluer la réussite des expérimentations de restauration livrée, des indicateurs devront être suivis tout au long du projet. Les porteurs de projet devront mettre en œuvre les moyens nécessaires pour récupérer ces données.

**Les indicateurs demandés dans le cadre des projets bénéficiant d’une aide financière de l’ADEME sont les suivants :**

**Définition de la situation initiale avant expérimentation :**

* **Nombre de repas vendus / livrés mensuellement.**
* **Répartition par principaux types de repas : pizza, traditionnels, hamburger, boissons etc.**
* **Caractéristiques des principaux emballages/contenants (matériaux, formats, poids unitaires etc.) en fonction des types de repas.**
* **Responsabilités des emballages/contenants : acteurs portant l’achat/la location, acteurs propriétaires etc.**

**Présentation de la ou des alternatives choisie(s) mise en place dans le cadre de l’expérimentation :**

* **Préciser si l’alternative est imposée ou laissée au choix du client/utilisateur.**
* **Nombre de restaurants participants à l’expérimentation**
* **Caractéristiques des principaux emballages alternatifs (matériaux, formats, poids unitaires, nom du fabricant etc.) en fonction des types de repas.**
* **Description des modalités d’organisation techniques et économiques : logistique de transport et de collecte, modalités de lavage, incitation financière, modalités de paiement des emballages retournés etc.**
* **Responsabilités des emballages/contenants : acteurs portant l’achat/la location, acteurs propriétaires etc.**

**Indicateur de performance mensuels (efficacité du projet, taux de retour, taux de casse …) :**

* **Nombre de clients ou d’utilisateurs du dispositif alternatif dans le cas d’une solution choisie.**
* **Nombre de contenants/emballages vendus et/ou livrés.**
* **Nombre de contenants/emballages effectivement collectés, retournés et lavés.**
* **Nombre de contenants/emballages refusés (pas aptes à être réutilisés) etc.**

**Lorsque que** **le client apporte son propre contenant au restaurant dans le cadre de la vente à emporter :**

* **Nombre de repas à emporter vendus sans fourniture d’emballages aux clients.**

**Indicateur environnementaux (réduction des déchets, impacts environnementaux …) :**

* **Estimation des quantités (nombre ou tonnes) de déchets d’emballages/contenants évités par matériaux**
* **Distance et moyen de transport pour la livraison chez le consommateur, la collecte en retour, le lavage et la nouvelle distribution chez un restaurateur.**
* **Consommation d’eau, d’énergie et de détergent par cycle de lavage en précisant le nombre de contenant par cycle de lavage.**

**Indicateur économique (viabilité, activité locale, emplois …)**

* **Evaluation économique en détaillant les postes de dépenses (achat, collecte, transport, lavage, logistique etc.).**
* **Moyens humains nécessaires.**
* **Création d’emplois directs et indirects liée à la mise en place de l’expérimentation dont le nombre de personnes réinsérées.**

**Indicateur sociétaux (changement de pratiques, sensibilisation …) :**

* **Analyse des changements de perceptions et pratiques des consommateurs et restaurateurs (enquête, sondage etc.)**
* **Description des moyens de communication, sensibilisation, et formation mis en place.**